VILLE D'EYBENS

CARTE EYBINOISE / EYBINOIS 2026

Documents à fournir

Délivrée à la mairie d'Eybens, à l'Odyssée et dans les Maisons des habitants les Coulmes et l'Iliade, elle permet d'obtenir un tarif réduit à la piscine.

	POUR LA CRÉATION D'UNE CARTE	POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE
Adulte	• pièce d'identité • photographie d'identité récente • justificatif de domicile de **moins de 3 mois***	• carte Eybinoise / Eybinois • justificatif de domicile de **moins de 3 mois***
Enfant (né jusqu'en 2021 inclus) **ou jeune jusqu'à 25 ans** (date anniversaire) domicilié chez ses parents	• pièce d'identité • photographie d'identité récente • livret de famille des parents • justificatif de domicile des parents de **moins de 3 mois***	• carte Eybinoise / Eybinois de l'enfant • justificatif de domicile des parents de **moins de 3 mois***
Adulte à partir de 25 ans (date anniversaire) domicilié chez ses parents	• pièce d'identité • photographie d'identité récente • livret de famille des parents • **réalité de domicile de moins de 3 mois** au nom du jeune (courrier ou document qui arrive à l'adresse du jeune >> **remplace le justificatif de domicile des parents.**	• carte Eybinoise / Eybinois • **réalité de domicile de moins de 3 mois** au nom du jeune (courrier ou document qui arrive à l'adresse du jeune >> **remplace le justificatif de domicile des parents.**

SALARIÉ EYBINOIS : pièce d'identité + dernier bulletin de salaire (si besoin en complément le contrat de travail indiquant l'adresse du lieu de travail) + photo d'identité si création d'une carte.
En cas de renouvellement, seul un bulletin de salaire de moins de 3 mois est demandé.

*JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS ACCEPTÉS

- **facture liée au logement** : quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet
- **autre facture :** téléphone portable
- **facture d'une prestation Ville/CCAS** : restauration, périscolaire, sport passion, école de musique…
- **attestation eybinoise** fournie au moment de l'inscription des enfants au service Éducation

NOUVEAUTÉS 2026 :

- **L'attestation eybinoise remplace l'intégralité des pièces demandées**, à l'exception de la photo d'identité, pour les parents et les enfants inscrits au périscolaire et/ou à la restauration scolaire. Pour les autres enfants de la fratrie (collégien, lycéen ou jeune jusqu'à 25 ans domicilié chez ses parent), merci d'apporter en plus le livret de famille et une photo d'identité de chaque enfant pour la création d'une carte.
- **Si le justificatif de domicile est établi au nom et prénom d'un seul des époux**, la pièce d'identité de l'autre époux mentionnant le nom d'usage suffit. Sinon fournir le livret de famille.